



CC du Cher à la Loire (Siren : 244100764)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Montrichard
Arrondissement	Blois
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-François MARINIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	25, Rue Nationale
Numéro et libellé dans la voie	BP 32
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41400 Montrichard
Téléphone	02 54 71 66 34
Fax	02 54 32 05 87
Courriel	cc-cher-loire@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 682
-----------------------------	--------

Densité moyenne 68,79

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Bourré (214100232)	716
41	Chissay-en-Touraine (214100513)	1 204
41	Faverolles-sur-Cher (214100802)	1 367
41	Monthou-sur-Cher (214101461)	991
41	Montrichard (214101511)	3 451
41	Pontlevoy (214101800)	1 695
41	Saint-Georges-sur-Cher (214102113)	2 640
41	Saint-Julien-de-Chédon (214102170)	748
41	Vallières-les-Grandes (214102675)	870

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Contrôle des assainissements autonomes.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>Le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>? Création, aménagement, gestion, entretien de zones d'activité économique, qu'elles soient artisanales, industrielles, touristiques, ou agricoles d'intérêt communautaire.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>- Octroi d'aides facilitant l'installation et le développement d'entreprises dans le cadre des lois en vigueur. - Construction, acquisition, aménagement de bâtiments à vocation économique ou touristique destinés à la location ou à la vente (bâtiments relais). - Mise en place de toutes opérations nouvelles concernant le commerce de proximité (voir intérêt communautaire). - Mise en oeuvre d'actions de formation professionnelle, d'amélioration des qualifications et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés en adéquation avec les besoins en main-d'oeuvre des entreprises du territoire et en partenariat avec les réseaux institutionnels locaux existants en la matière et notamment la Maison de l'emploi du Blaisois, - Mise en oeuvre d'une politique à l'attention des jeunes de 16 à 25 ans par le développement d'actions en faveur de l'insertion professionnelle et sociale et par la sensibilisation des entreprises locales, en partenariat avec la Mission Locale du Blaisois.</i>
Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>Construction et gestion d'une médiathèque "tête de réseau"</i>
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs <i>Piscine.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Culture : enseignement musical. Construction et gestion d'une médiathèque "tête de réseau" Soutien à la diversité culturelle et à l'animation sociale en reconnaissant d'intérêt communautaire l'association du cinéma cantonal de MONTRICHARD "le Régent".</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur <i>Schéma directeur et schéma de secteur.</i>
- Plans locaux d'urbanisme <i>Elaboration, modification et révision d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Dans l'attente de l'approbation d'un PLUi, la communauté de communes est compétente pour finaliser les procédures d'élaboration, révision de POS / PLU / Cartes communales initiées par les communes membres avant le transfert de ladite compétence à l'EPCI, ainsi que pour engager et mener les procédures de modification et de révision à modalités allégées des POS / PLU / Cartes communales en vigueur sur les communes membres.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Création, aménagement et gestion des zones d'aménagement concerté pour la réalisation de zones d'activités économiques. Exercice de droit de préemption urbain sur toutes les zones D'aménagement concerté.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>Acquisition et constitution de réserves foncières.</i>
- Etudes et programmation <i>Maitrise d'ouvrage relative à des études et à des actions d'aménagement.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Tourisme <i>Définition et mise en oeuvre de la politique touristique communautaire. Sont définies comme relevant de l'intérêt communautaire : La communauté de communes est compétente dans le domaine du tourisme et exerce ses compétences en coopération et de façon coordonnée (L111-1 du code du tourisme). A ce titre, elle est en charge de la création et de la gestion d'un office de tourisme communautaire sous la forme d'un établissement public industriel et commercial, assurant les missions prévues par le code du tourisme (L133-1 et suivants). Des conventions avec d'autres offices pourront être passées ».</i>
Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au chapitre I de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales. »</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Autres <i>Soutien aux démarches collectives et dispositifs visant à pérenniser l'activité agricole, encourager les modes de production durables, valoriser les filières locales et développer la commercialisation en circuits courts sur le territoire. Lutte contre la grêle par l'adhésion à l'ADELFA. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. HABILITATION STATUTAIRE - Mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Dans ce cadre, des coopérations intercommunales pourront être menées. - Création de services communs sur toute thématique, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT et avec délibérations concordantes de la communauté de</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	Syndicat mixte d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères du Val de Cher (254100837)	SM fermé	50 932
41	Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (254177785)	SM ouvert	82 368
41	Syndicat mixte ouvert "Loir-et-Cher Numérique" (200046050)	SM ouvert	344 289

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)